

DELIBERATION N° 83/18 : PARC DE STATIONNEMENT DEVANT LE COSEC

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, chargé de la voirie, rappelle que lors de sa réunion du 20 avril 1982, il avait été décidé de confier à Monsieur DRAPERI, Ingénieur Conseil, une étude en vue d'aménager des parkings en face du complexe sportif évolutif couvert (COSEC).

Depuis lors, et après diverses esquisses fournies par l'ingénieur conseil, et avis de la commission compétente, un projet définitif a été arrêté. Il convient maintenant de passer un marché d'ingénierie.

Monsieur REINSTADLER donne lecture du marché relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier la mission d'ingénierie à Monsieur Jacques DRAPERI, Ingénieur Conseil domicilié à BACCARAT, 23 A, rue du Parc,
- donne son accord sur l'estimation prévisionnelle de la rémunération qui s'élève à 24.735 F 49 HT, soit 29.336 F 29 TTC,
- signale que les crédits nécessaires à cette réalisation ont été inscrits au budget supplémentaire 1982.